Le 12 avril 2016, le conseil de la fonction militaire gendarmerie a été reçu par le Président de la République, pour présenter les préoccupations de l'ensemble des militaires de la gendarmerie au regard de leurs missions et de l'amélioration de leurs carrières et conditions de travail.

PERSONNELS CIVILS : LES OUBLIÉS DE LA GENDARMERIE ! INCOMPRÉHENSION ET MALAISE !

Gendarmerie

12 avril 2016

Afin de donner corps aux propos du Président de la République du 22 octobre 2015, qui s'engageait à vouloir « ...mieux valoriser les carrières de ceux qui s'engagent au service exigeant de la sécurité de leurs concitoyens... », un « cycle de concertation » s'est ouvert fin novembre 2015 pour « ...définir un train de mesures catégorielles raisonnables et budgétairement soutenables » en faveur des forces de sécurité intérieure.

Mais comment interpréter la rapidité de cette « phase active de concertation » et l'établissement de ces mesures à l'instar des propositions formulées par les organisations syndicales de la police ? Ces mesures ont fait l'objet d'un travail conjoint entre la DGGN, la DGPN et le cabinet du ministre menant à un point d'orgue, qu'est la garantie aux militaires de la gendarmerie, la transposition du PPCR à compter du 1er janvier 2017, selon les mêmes modalités que dans la fonction publique civile.

Les personnels civils de la gendarmerie ne comprennent pas ces mesures budgétaires et sociales accordées dans *ce protocole des mesures sociales en gendarmerie 2016-2022*, au regard de ce qu'ils vivent eux au quotidien ! Comment interpréter l'absence de remerciements par le ministre pour des personnels civils qui soutiennent en Gendarmerie ? Comment qualifier la disproportion des mesures attribuées entre le personnel du terrain et une hiérarchie ? Pour la ***CFDT***, il y a disproportion !

Il est d'autant plus facile de comprendre la colère et le malaise des personnels civils, si peu considérés en gendarmerie ! Comment ne pas comprendre le sentiment de frustration des agents dans un contexte social dégradé !

La ***CFDT*** n'a de cesse de souligner à cette direction ses manquements :

- ✓ un dialogue social réduit à de la communication ;
- ✓ une précarisation croissante et dégradation des conditions de travail ;
- ✓ un RIFSEEP, réforme imposée, bâclée, injuste et ingérable.

Que dire :

- du traitement d'un reliquat de l'enveloppe des heures supplémentaires 2015 et sa redistribution ;
- de l'attribution et cotation des postes à responsabilités pour les personnels civils (Postes trop souvent classés en méconnaissance de leur contenu réel ;
- des « transformations de postes » et de ses restructurations sous-jacentes ;
- du traitement des avancements des personnels ;
- de l'accès pour les personnels civils de la gendarmerie, par exemple, à la prime annuelle de résultat exceptionnel (PRE) toujours sans réponse de la part de la DGGN et du Ministère de l'Intérieur (Seuls les personnels civils de la gendarmerie ne bénéficient pas de cette prime au MININT.

*La **CFDT** a proposé et porté des mesures, pour les agents de la fonction publique, après de longues et nombreuses rencontres dans un agenda social contraint. Certes le traitement de base n'augmentera que de 0.6 % en juillet 2016 et 0.6 % en février 2017. Mais ce résultat découle de la négociation inscrite, dès son origine, dans le Protocole Parcours professionnels, Carrières et Rémunérations* ! Cela faisait six ans que les agents attendaient des mesures de revalorisations soit catégorielles, soit salariales !*

*La **CFDT** continuera d'agir et de prendre ses responsabilités, au moyen de la négociation quand cela sera possible, par l'action quand il le faudra, mais toujours dans l'intérêt général des personnels !*

*(PPCR : accord soutenu par la **CFDT**, la FSU, l'UNSA, la CFTC, la CGC et la FA-FP, et validé par le Premier ministre malgré l'opposition de la CGT, de FO et de Solidaires).*